

FR

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008  
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 10.2023

Version : 2.0

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Mulcol® Multimastic FB1 & FB2  
Panneau coupe-feu

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Matériaux de construction

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** Mulcol International  
PO Box 93  
4330 AB Middelburg  
Pays-Bas  
**Téléphone** +31 (0)118-726140  
**E-mail** info@mulcol.com  
**Site web** www.mulcol.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence, veuillez contacter le service des informations toxicologiques, tél 112.  
Pour les informations non urgentes relatives aux poisons, reportez-vous à  
[http://www.who.int/gho/phe/chemical\\_safety/poisons\\_centres/fr/](http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/fr/)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément à 1272/2008

Selon l'évaluation, ce mélange n'est pas classifié comme dangereux selon 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Informations sur l'étiquette conformément à 1272/2008

Pictogrammes de danger Sans objet  
Mentions d'avertissement Sans objet  
Déclarations de danger Sans objet

#### 2.3. Autres dangers

Non pertinent.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

This product is composed of a mixture of several solid substances.

#### 3.1. Mixtures

Notez que le tableau indique les dangers connus des ingrédients à l'état pur. Ces dangers sont réduits ou éliminés lorsqu'ils sont mélangés ou dilués, voir la section 16d.

Substance	Numéro Cas // Numéro d'enregistrement	Montant Poids (%)	Classification et étiquetage (Règlement (CE) n°1272/2008)
Laine de pierre	-/ 01- 2119472313- 44-XXXX	90-95	Non classé
Liant terpolymère	-/-	1-5	Non classé

FR

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008  
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 10.2023

Version : 2.0

Peinture	-/-	5-10	Non classé
----------	-----	------	------------

(1) : Fibres vitreuses (silicates) artificielles à orientation aléatoire dont la teneur en oxydes alcalins et en oxydes alcalino-terreux (Na<sub>2</sub>O+K<sub>2</sub>O+CaO+MgO+BaO) est supérieure à 18 % en poids et qui remplissent l'une des conditions nota Q.

(2)

### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Après inhalation</b>	Après inhalation d'une grande quantité de fumée, de brouillard ou de poussière, rincer le nez, la bouche et la gorge à l'eau ; faire appel à un médecin en cas de symptômes.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Comme mesure de précaution, rincer l'œil avec abondamment d'eau, appeler un médecin en cas de symptômes.
<b>Après contact avec la peau</b>	Laver la peau normalement devrait suffire ; en cas de symptômes, faire appel à un médecin. Ôtez les vêtements contaminés.
<b>Après ingestion</b>	Rincer le nez, la bouche et la gorge à l'eau.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.**

Les informations concernant les symptômes sont ambiguës ou manquent pour ce produit.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Non combustible; Éteindre avec les matériaux prévus pour le feu environnant.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Sans objet.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utilisez un masque respiratoire dans l'éventualité d'un incendie.

### **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Portez des gants de protection adéquats testés sur des allergies pour nettoyer.

Pour le nettoyage, un filtre à poussière IIB (P2) est éventuellement requis.

Évitez d'inhaler le produit, d'exposer la peau et les yeux au produit.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Aucune mesure spécifique n'est à prendre lors de l'utilisation normale.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

À collecter soigneusement et à transporter vers une installation d'élimination de déchets.

Évitez de remuer la matière, elle pourrait se dégager dans l'air.

Les produits contaminés sont à traiter comme des déchets chimiques et être déclarés comme des substances non dangereuses.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Reportez-vous aux sections 8 et 13 à propos de l'équipement de protection individuelle et des considérations relatives à la mise au rebut.

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008  
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 10.2023

Version : 2.0

### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Traitez la substance comme une matière potentiellement nocive pour la santé.

Le produit doit être stocké de manière à prévenir tout risque pour la santé et l'environnement. Éviter toute exposition de personnes et d'animaux, ne pas jeter le produit dans un environnement délicat.

Ne mangez pas, ne buvez ni ne fumez dans les lieux où le produit est stocké.

Lorsque vous travaillez dans une zone non ventilée ou lors d'opérations pouvant générer des émissions de poussières, portez un masque jetable. Le type conforme à la norme EN 149 FFP1 est recommandé.

Gants pour éviter les démangeaisons, conformément à la norme EN 388.

Porter des lunettes de protection pour les travaux effectués au-dessus de la tête. Une protection oculaire conforme à la norme EN 166 est conseillée.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exécuter la manutention dans des lieux bien aérés.

Conserver à l'abri de l'humidité.

À conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non pertinent.

### **SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

##### **8.1.1 Valeurs limites nationales, France**

Tous les ingrédients (voir section 3) sont exempts de valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### **8.2. Contrôles d'exposition**

En termes de minimisation des risques, aucun effort spécial n'est requis pour ce produit, outre les obligations générales suivant la directive UE 89/391 et les législations nationales sur le travail,

Une protection des yeux est obligatoire s'il existe un risque d'exposition directe ou de projections.

Normalement, il ne sera pas nécessaire de porter des gants de protection en raison des propriétés de ce produit, mais cela peut être nécessaire pour d'autres raisons, par ex. des risques mécaniques, conditions de température ou risques microbiologiques. Les personnes très sensibles peuvent utiliser des gants qualifiés « faible résistance chimique » ou « étanches à l'eau » ou portant ce pictogramme:



Un filtre à poussière IIB (P2) est éventuellement requis.

Voir la section 12 à propos des limites d'exposition environnementale.

### **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect

Forme : solide ou forme non spécifiée

Odeur

Couleur : blanc

Seuil d'odeur

Faible odeur

pH

Sans objet

Point de fusion/point de congélation

Sans objet

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

1000 °C

Sans objet

FR

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008  
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 10.2023

Version : 2.0

Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Sans objet
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	Sans objet
Solubilité(s)	Sans objet
Coefficient de partition : n-octanol/eau	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	Sans objet
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Le produit ne contient pas de substances pouvant entraîner des réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation. Le liant commence à se décomposer vers 200°C.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions de stockage et de manutention normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune indication.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune indication.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous des conditions normales

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations relatives aux effets toxicologiques

#### Toxicité générale ou non spécifique

Le produit n'est pas classifié comme toxique.

#### Effets aigus

Le produit n'est pas classifié comme une substance de toxicité aiguë.

#### Nocivité

Le produit n'est pas classifié comme nocif pour la santé.

#### Toxicité après dose répétée

Selon notre connaissance, aucun effet chronique n'a été déclaré pour ce produit.

#### Carcinogénicité

Selon notre connaissance, aucun effet cancérigène n'a été déclaré pour ce produit.

#### Effets CMR

Selon notre connaissance, aucun effet mutagène, génétique ou toxique pour la reproduction n'a été déclaré pour ce produit.

#### Sensibilisation

Des réactions hypersensible ne peuvent pas être exclues pour les personnes très sensibles.

FR

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008  
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 10.2023

Version : 2.0

<b>Effets corrosifs et irritants</b>	Le produit n'est pas corrosif. Des irritations mineures ne peuvent pas être exclues pour des personnes sensibles.
<b>Synergisme et antagonisme</b>	Selon notre connaissance, aucun effet de synergie n'a été déclaré pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Effet sur le jugement et autres effets psychologiques</b>	Selon notre connaissance, ce produit n'a pas d'effet sur le discernement, s'il est utilisé de la manière prévue.
<b>Effet sur la microflore humaine</b>	Aucun effet sur la microflore humaine n'a été prouvé, ou ces effets sont négligeables.

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### **12.1. Toxicité**

Aucun dommage écologique connu ou attendu lors de l'utilisation normale.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Ce produit contient des composants qui ne sont pas facilement biodégradables.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information connue à propos de la bioaccumulation, mais il n'y a pas de cause de préoccupation en la matière.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'est pas soluble dans l'eau.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucun rapport de sécurité chimique n'a été exécuté.

#### **12.6. Autres effets néfastes.**

Aucune indication.

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Mise au rebut du produit**

Le produit n'est pas classifié parmi les déchets dangereux.

Les réglementations locales de traitement des déchets doivent être prises en compte.

##### **Classification selon 2006/12**

Code LoW recommandé: 17 06 04 Autres matières isolantes composées de ou contenant des substances dangereuses.

##### **Recyclage du produit**

Normalement, ce produit n'est pas recyclé.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit est supposé être transporté par route ou chemin de fer uniquement, et, de ce fait, seules les réglementations ADR/RID s'appliquent. Veuillez prendre contact avec l'éditeur de cette fiche de données de sécurité si d'autres moyens de transport doivent être utilisés.

#### **14.1. Numéro ONU**

Le produit n'est pas classifié comme substance dangereuse.

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Sans objet.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Sans objet.

FR

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008  
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 10.2023

Version : 2.0

### 14.4. Groupe d'emballage

Sans objet.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sans objet.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport de l'évaluation de sécurité chimique selon 1907/2006 Annexe I n'a pas encore été réalisé.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### 16a. Indication des modifications de la version précédente de la fiche de données de sécurité

#### Révisions de ce document

#### Versions antérieures

Sans objet.

### 16b. Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Explications des abréviations dans section 14

ADR Accord européen relatif au transport routier international des marchandises dangereuses.

RID Réglementations relatives au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

### 16c. Références de littérature importantes et sources des données

#### Sources des données

Les données servant de base de calcul du danger proviennent, de préférence, de la liste de classifications européenne officielle, 1272/2008 Annexe I, mise à jour le 07-01-2015.

Lorsque les données manquaient, la documentation sur laquelle cette classification est basée était utilisé en deuxième lieu, notamment IUCLID (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes). En troisième lieu, les informations fournies par de fournisseurs de produits chimiques internationaux bien réputés ont été utilisées, et en quatrième lieu d'autres informations disponibles, comme des fiches de données d'autres fournisseurs ou des informations d'associations sans but lucratif, la fiabilité de la source étant jugée par un expert. Si, nonobstant ces efforts, il s'avérait impossible de détecter des informations fiables, les dangers ont été estimés moyennant des opinions d'experts basées sur les propriétés connues de substances similaires, selon les principes en 1907/2006 et 1272/2008.

### Textes complets des réglementations citées dans la présente fiche de données de sécurité

453/2010 RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) No 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et la restriction des substances chimiques (REACH)

FR

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008  
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 10.2023

Version : 2.0

1272/2008	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du conseil du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/EEC et 1999/45/EC et modifiant la Réglementation (EC) No 1907/2006
89/391	DIRECTIVE DU CONSEIL (89/391/CEE du 12 juin 1989 sur l'introduction des mesures d'encouragement d'améliorations de la sécurité et la santé des ouvriers au travail
2006/12/CE	DIRECTIVE (CE) No 2006/12 du Parlement européen et du conseil du 5 avril 2006 sur les déchets
1907/2006	RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), par l'établissement d'une Agence européenne des produits chimiques, la modification de la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement du Conseil (CEE) No 793/93 et le règlement de la Commission (CE) No 1488/94 ainsi que la directive du Conseil 76/769/CEE et les directives de la Commission 91/155/CEE 93/67/CEE 93/105/CE et 2000/21/EC Annexe I

### 16d. Méthodes d'évaluation des informations citées dans 1272/2008 Article 9 utilisées pour la classification

Le calcul des dangers de ce mélange a été effectué comme une évaluation par l'application du poids de la preuve selon un jugement expert conformément à 1272/2008 Annexe I, en pondérant toutes les informations disponibles ayant un effet la détermination des dangers du mélange, conformément à 1907/2006 Annexe XI.

### 16e. Liste des déclarations pertinentes sur les déclarations des dangers et/ou de précautions

### 16f. Conseils relatifs à une formation adéquate des ouvriers dans le but d'assurer la protection de la santé des personnels et de l'environnement

#### Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent uniquement à décrire le produit en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des données et des échantillons testés par Mulcol International B.V.. La fiche est rédigée au mieux de nos capacités et en fonction de l'état des connaissances à ce moment-là. La fiche de données de sécurité ne constitue qu'un guide pour la manipulation, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges énumérés au point 1.

De nouvelles fiches de données de sécurité sont élaborées de temps à autre. Seules les versions les plus récentes peuvent être utilisées. Sauf indication contraire figurant sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges à l'état pur, mélangés à d'autres substances ou utilisés dans des procédés.

La fiche de données de sécurité ne constitue pas une spécification de qualité pour les substances/préparations/mélanges en question. Le respect des instructions contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de prendre toutes les mesures que le bon sens, les réglementations et les recommandations prescrivent ou qui sont nécessaires et/ou utiles sur la base des circonstances qui prévalent réellement. Mulcol International B.V. ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies et ne peut être tenu responsable des modifications apportées par des tiers.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être utilisée qu'au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, Royaume-Uni

FR

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) no. 453/2010 et à la réglementation (CE) no. 1272/2008  
(Toute référence aux réglementations et directives UE sont raccourcies au terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 10.2023

Version : 2.0

en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation en dehors de cette zone se fait à vos propres risques. Tous les droits de propriété intellectuelle de cette fiche sont détenus par Mulcol International B.V. et sa distribution et sa reproduction sont restreint.